REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n°2026/61

FERMETURE DES ACCÈS
et STATIONNEMENT INTERDIT
Au Château des Izards
Fête des enfants

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu l'organisation de la manifestation Fêtes des enfants par le Pôle Education Jeunesse, sur le site du Château des Izards, le samedi 27 juin 2026,

Considérant l'activation de la nouvelle posture Vigipirate "hiver – printemps 2026" du 05 janvier 2026 et le maintien de l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat » jusqu'à nouvel ordre,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique lors de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le samedi 27 juin 2026 de 8h 20h, l'accès principal du château des Izards par le giratoire situé sur l'avenue du général de Gaulle sera fermé.

ARTICLE 2 : Le samedi 27 juin 2026 de 8h 20h, le stationnement et l'accès au parking par l'impasse Tananarive seront également interdits.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux et les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Perimouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 03 mars 2026

LE MAIRE,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Philippe MOREAU